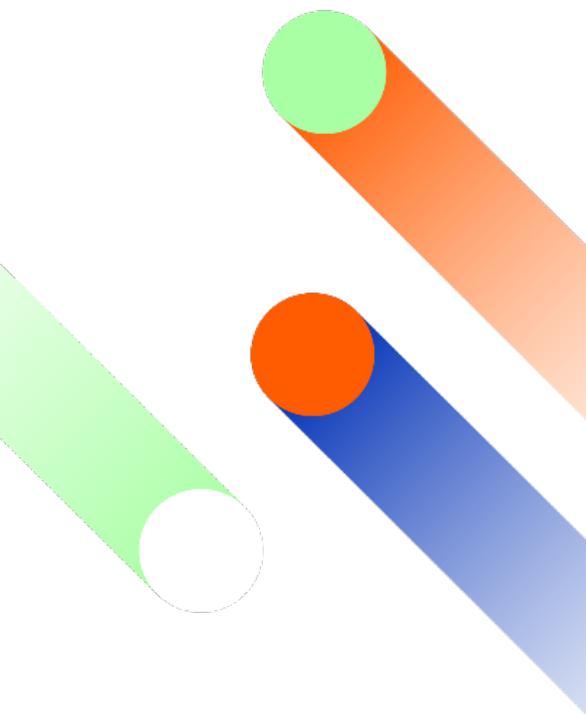
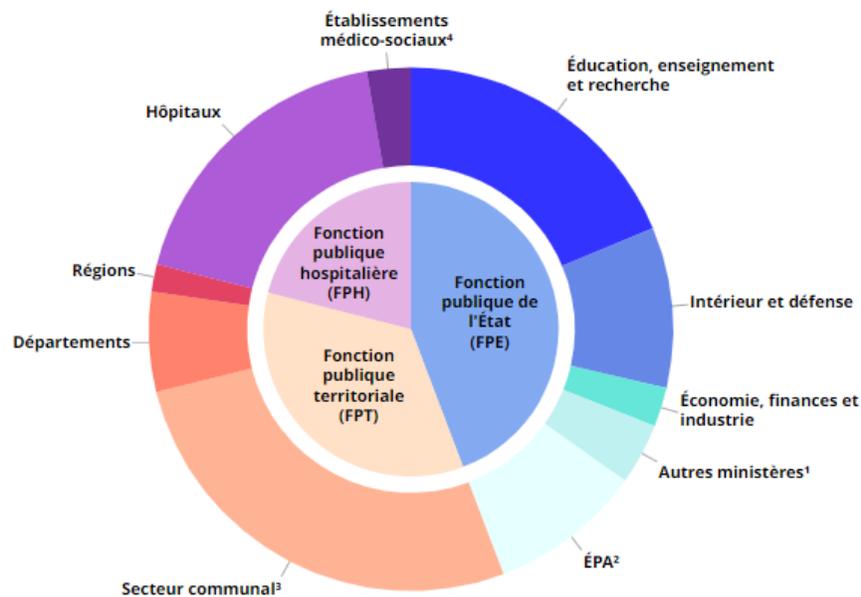


# Réforme de la PSC Afterwork

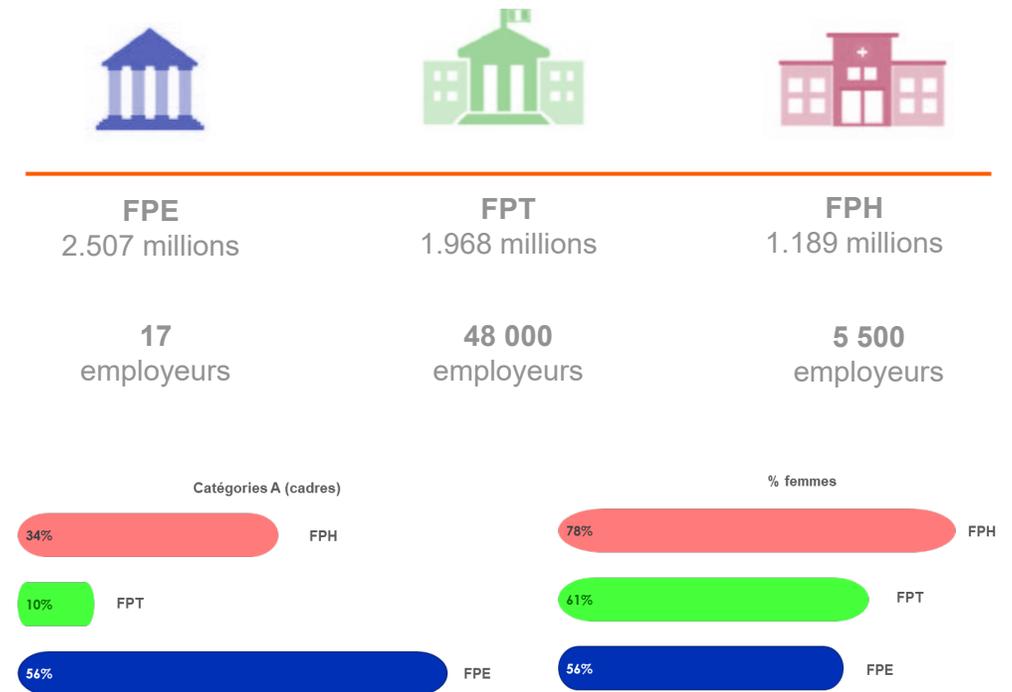
06 avril 2023



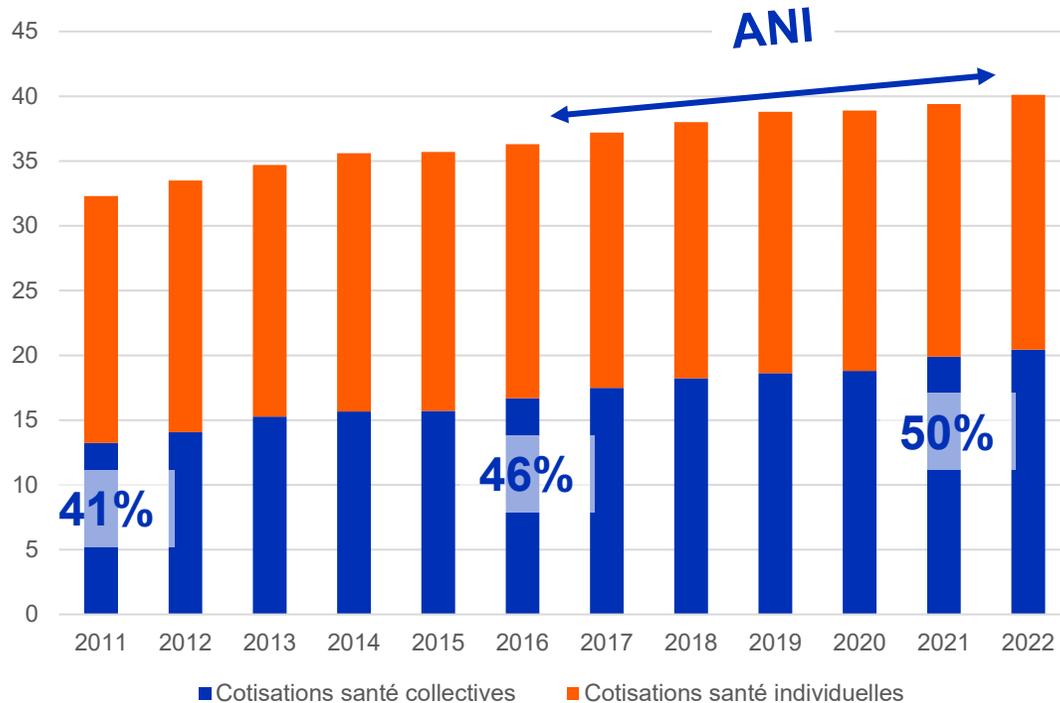
### Des organisations fragmentées



### avec des caractéristiques très différentes



5,7 millions d'agents...  
...et aussi 3,8 millions d'agents retraités !



### Un choc majeur à l'échelle du marché

- Un marché de la santé complémentaire globalement mature en croissance lente : **~40 Mds en 2022**
- Un marché des assurances collectives dont la part croît régulièrement

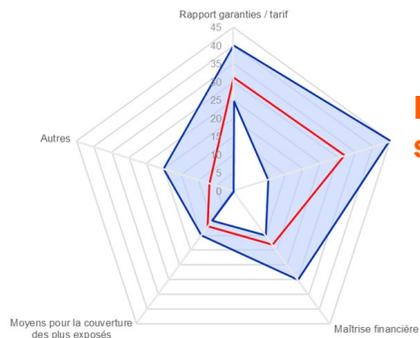
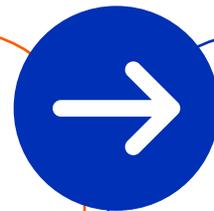
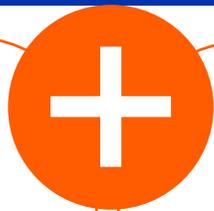
Un marché de la PSC dans la fonction publique d'Etat estimé à près de **2 Mds €** (actifs uniquement !) soit 5% du marché actuel



**Le choc attendu sur la PSC est sans commune mesure avec ce qu'avait généré l'ANI en 2016 et ce pour tous les acteurs (individuel, collectif), tant sur le plan opérationnel qu'en terme de capacité**

# LE CADRE EN PLACE N'A PAS ATTEINT SES OBJECTIFS INITIAUX

L'exemple de la Fonction Publique d'Etat

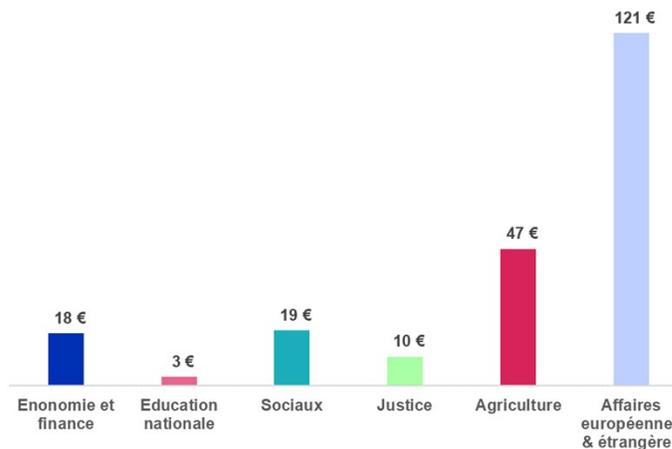


**Degré de solidarité**

« Les transferts de solidarité devraient être **nuls** en 2019 dans au moins 4 ministères. »

Source : rapport IGAS IGA IGF – Juin 2019

**Solidarité** en diminution malgré l'importance du critère dans la réponse aux AO



Une participation **faible** (12€), en diminution et hétérogène

**Adhésion** aux offres référencées hétérogène et en diminution

**Economie finance 86%**

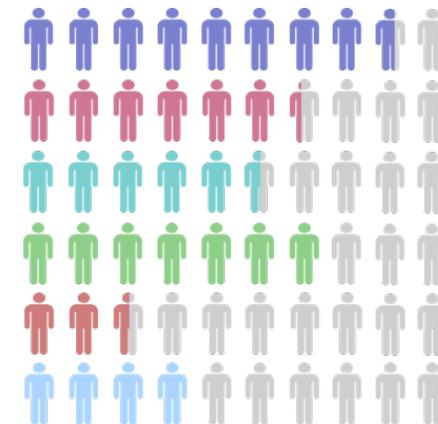
**Education nationale 62%**

**Sociaux 55%**

**Justice 70%**

**Agriculture 25%**

**Affaires européennes & étrangères 40%**



Source : rapport IGAS IGA IGF – Juin 2019

Un cadre qui reste largement à définir mais qui semble s'inscrire dans la continuité

## Les étapes clés de la réforme en cours : Fonction Publique Territoriale

### Ordonnance sur la réforme de la PSC

Définition des objectifs : rendre la participation des employeurs obligatoire à hauteur de 50% et l'adhésion obligatoire des agents.

Contrats collectifs — Adhésion convention de participation conclue par centre de gestion — Labellisation

○ Février 2021

### Publication du décret

Précision garanties minimales santé et prévoyance, et niveau minimal de participation:

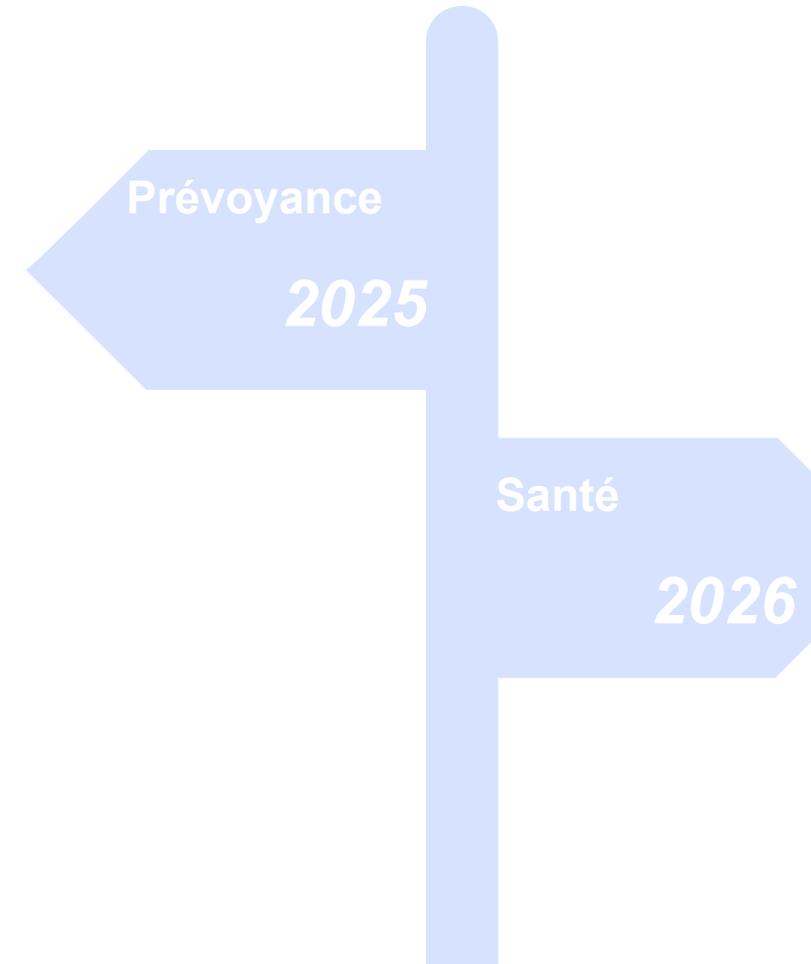
- 90% du Traitement Indiciaire + Nouvelle Bonification Indiciaire et 40% du Régime Indemnitaire nets en ITT / Invalidité;
  - Base ANI pour la santé
- Participation minimale de l'employeur: 7€ par mois en prévoyance (20% \* montant de référence de 35 €) / 15€ par mois en santé (50% \* 30 €).

○ Avril 2022

Application au 1<sup>er</sup> janv. 2025 pour la prévoyance et au 1<sup>er</sup> janv. 2026 pour la santé

○ Juillet 2022

**Accord de méthode pour définir un « socle » de garanties commun et prévoyant l'évolution des garanties statutaires**



2024

Février 2021



### Ordonnance sur la réforme de la PSC

Définition des objectifs : rendre la participation des employeurs obligatoire à hauteur de 50% et l'adhésion obligatoire des agents.

Janvier 2022



### Accord interministériel

Définition de la garantie socle en santé (> ANI)

Mesure transitoire : Participation de 15€ par mois à la couverture santé dont l'adhésion est **obligatoire**.

Mars – Sept.  
2022



### Décrets & arrêtés publiés

Définition de la **cotisation d'équilibre**

Définition calculatoire des mécanismes de solidarité intergénérationnelle et familiale.

Durée maximale d'un contrat collectif portée à 6 ans

À venir



### Les premiers appels d'offre...



Services du Premier Ministre, Ministère de l'intérieur, Ministère de l'agriculture et Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (fin du référencement: 12/23)



Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté ind. et numérique (05/24)



Ministère de la justice (09/24)



Ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (12/24)



Ministère des armées (12/24)

...et **l'extension à la prévoyance qui pose des questions**



### Un socle de garanties différent de l'existant

Dans la FPE, un socle de garanties interministériel

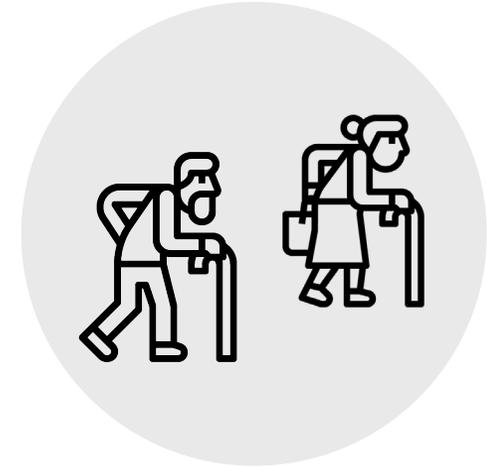
Reprise des négociations dans la FPT pour aboutir à un accord de méthode en santé et en prévoyance



### Le passage d'un contrat facultatif à collectif obligatoire dans un cadre pluri-annuel

Dans la FPE pour chaque ministère sur la santé

Dans la FPT, les procédures de labellisation et de convention de participation devraient être maintenues mais les centres de gestion ont désormais une obligation de proposer un contrat collectif



### L'adhésion des retraités : la grande inconnue !

- Quelle implication des directions dans la souscription des ex fonctionnaires ?
- Quelle tarification pour les futurs contrats collectifs compte tenu des principes de solidarité à mettre en œuvre ?
- Quelle attitude des retraités par rapport aux offres individuelles du marché ?

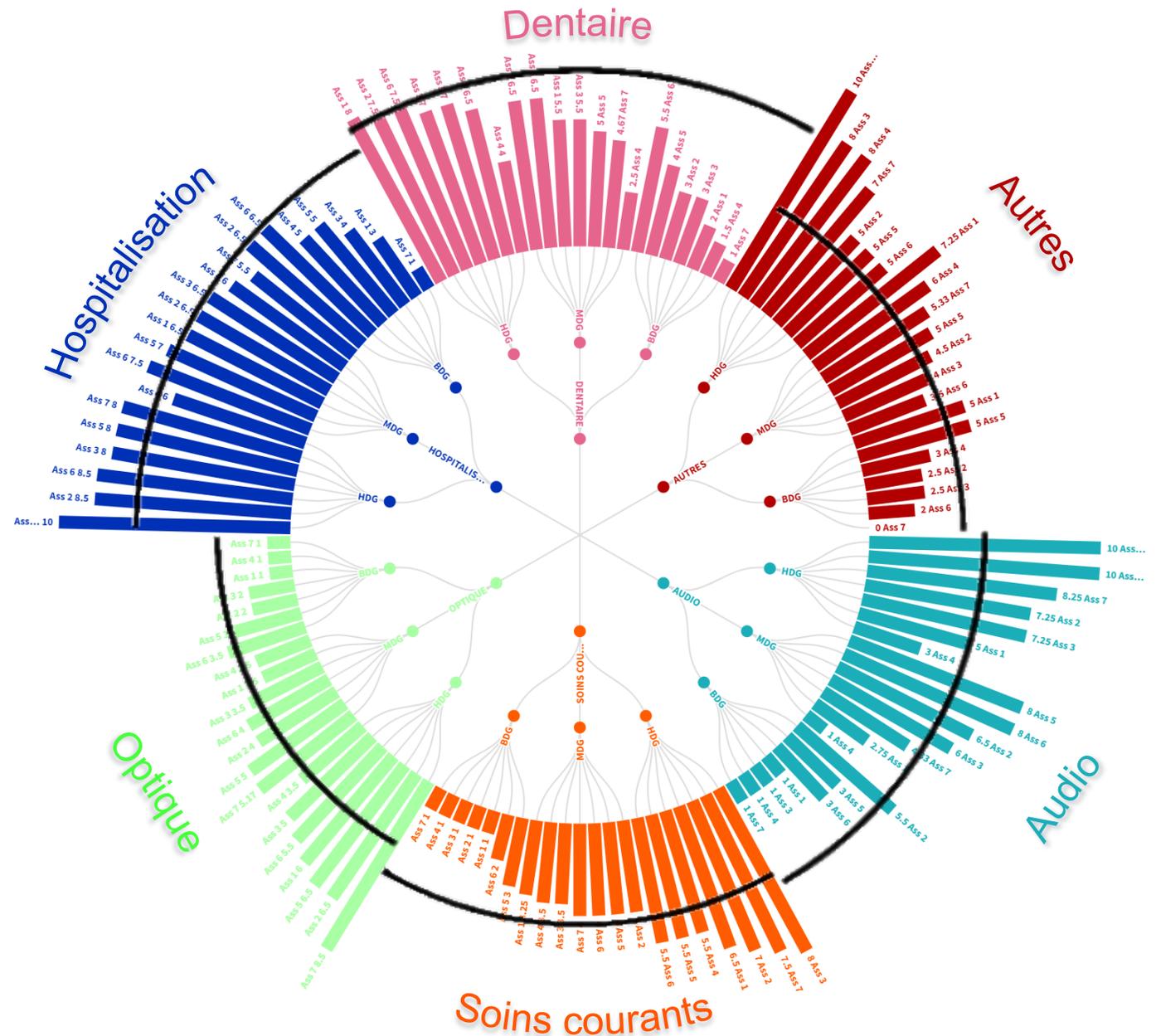
# UN SOCLE DE GARANTIES INÉGAL PAR RAPPORT À L'OFFRE EXISTANTE

Une cotisation d'équilibre autour de 60 €



Très forte protection sur le dentaire et l'hospitalisation

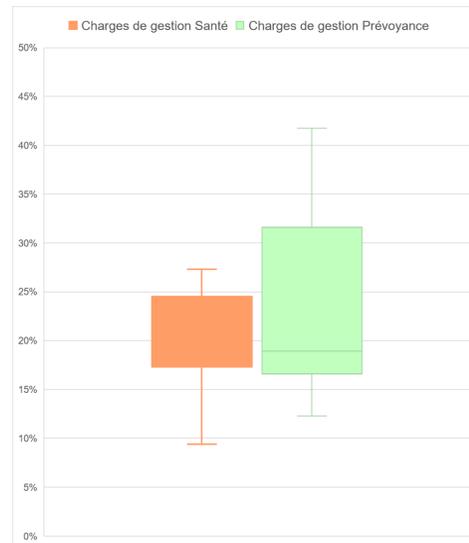
Plutôt milieu de gamme sur les autres postes



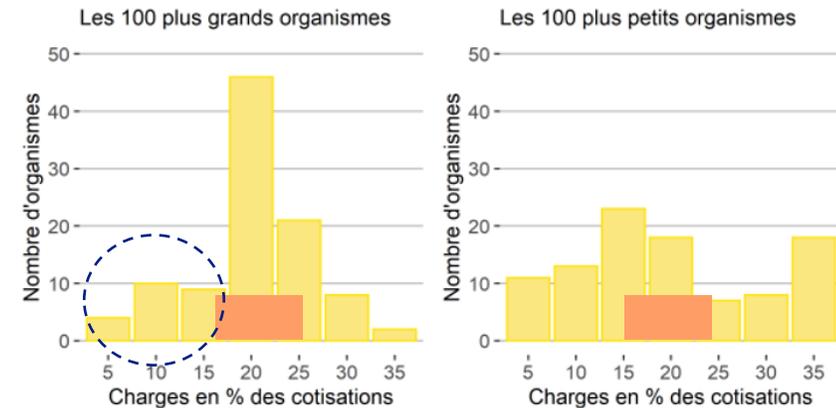


- Une diminution des effets d'anti-sélection sur les actifs par une **mutualisation plus importante**
- Une forte **dépendance** du dispositif opérationnel à des clients « surdimensionnés »
- Une **pression sur l'organisation et les coûts de gestion**

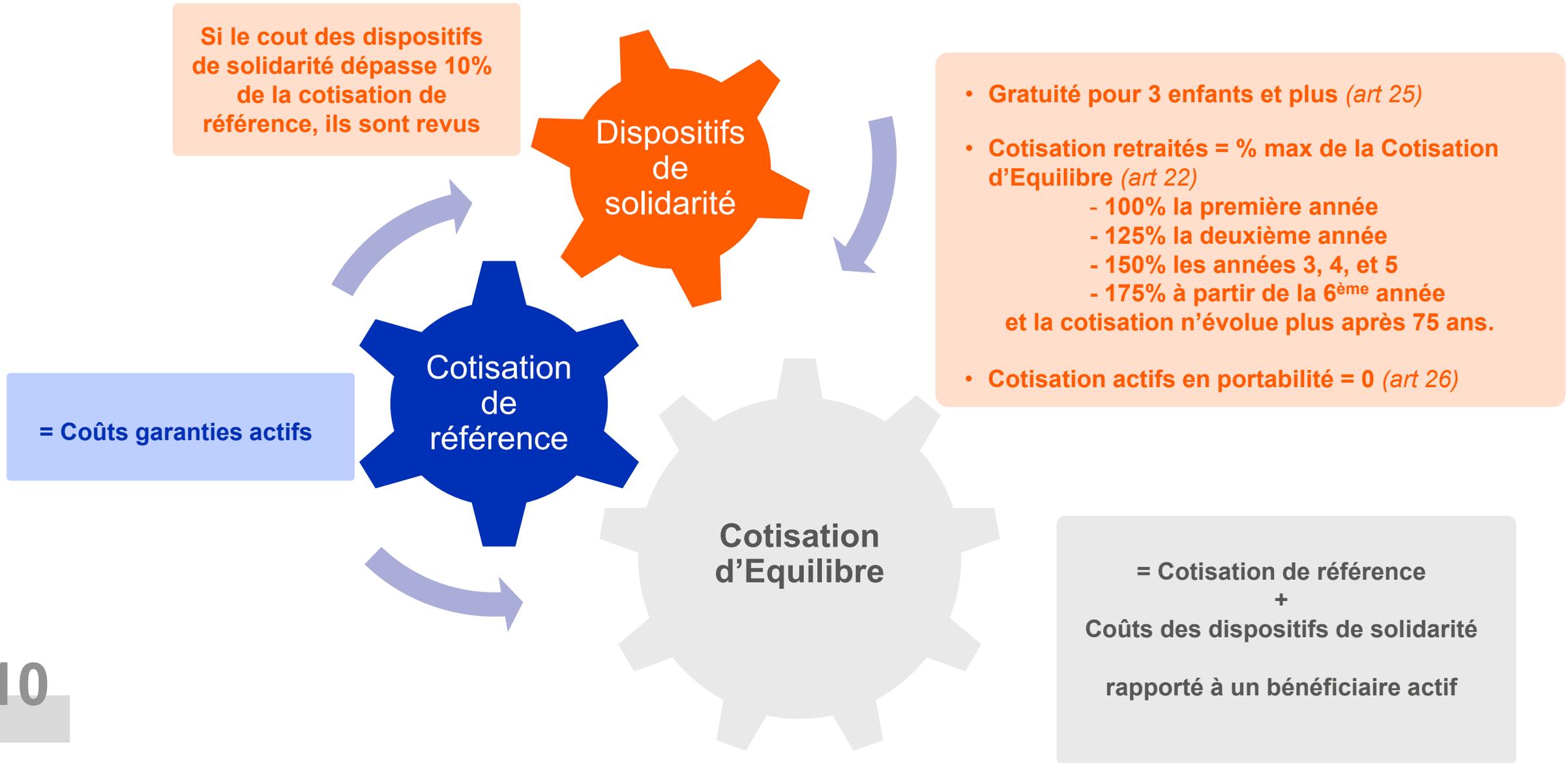
Le passage d'un contrat facultatif au collectif obligatoire bouleverse autant les gestions individuelles actuelles que les gestions collectives de demain



Graphique 4.2 – Dispersion des charges de gestion en santé selon la taille de l'organisme



**.Enjeu de gestion actifs et retraités dans un même ensemble**  
**.Transfert back-office vers plateformes mutualisées pour réduire et « variabiliser » les coûts de gestion ?**



Cotisation d'équilibre TTC



L'adhésion des retraités

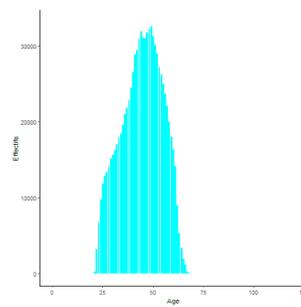
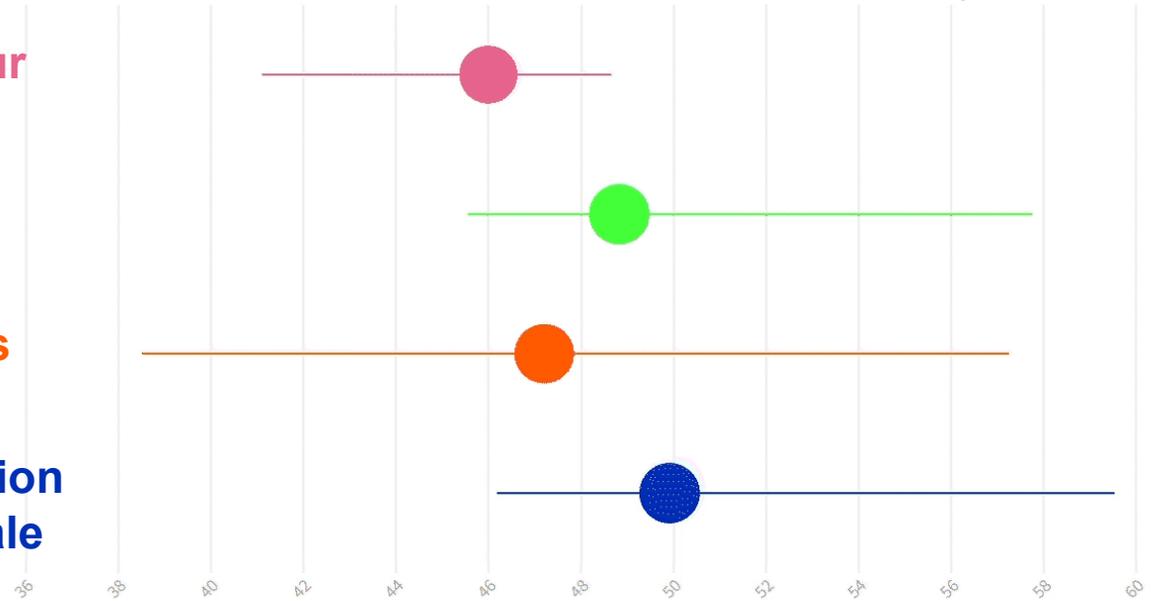
L'impact de l'adhésion des retraités : la cotisation d'équilibre est très dépendante de la **structure de population** assurable et du **taux d'adhésion**.

Intérieur

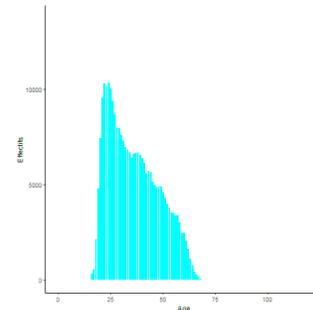
Justice

Armées

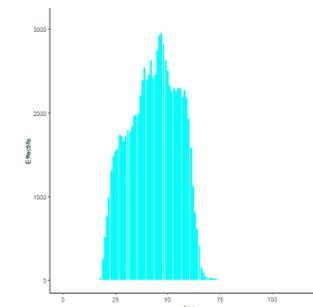
Education nationale



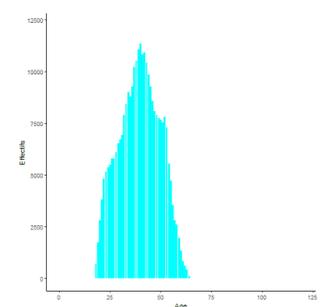
Education nationale



Armées



Justice



Intérieur

- Des ressources humaines dans la fonction publique peu mobilisées historiquement sur la PSC
- Une « fenêtre d'opportunité » pour les anciens retraités (décret du 22/04/2022)

Art. 4. –

I. – Peut demander à adhérer aux garanties couvertes par le contrat collectif [...], la personne qui:

1. A la qualité **de bénéficiaire actif à la date de sa cessation d'activité** pour admission à la retraite;

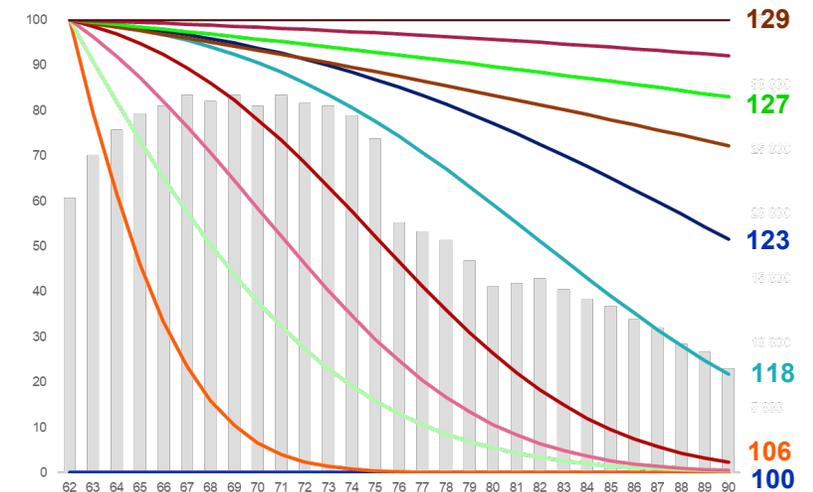
2. Et est titulaire d'une pension de retraite de droit direct [...]. Sa demande d'adhésion est formulée dans le **délai d'un an suivant sa cessation d'activité**.

Art. 30. – L'ancien agent public de l'Etat [...] peut adhérer à ce contrat collectif en qualité de bénéficiaire retraité **dans le délai d'un an à compter de la date à laquelle il est informé de l'entrée en vigueur du contrat et de la possibilité d'y adhérer**.

Des profils d'adhésion des retraités incertains

Un impact direct sur la cotisation d'équilibre

(ex: éducation nationale – base 100)





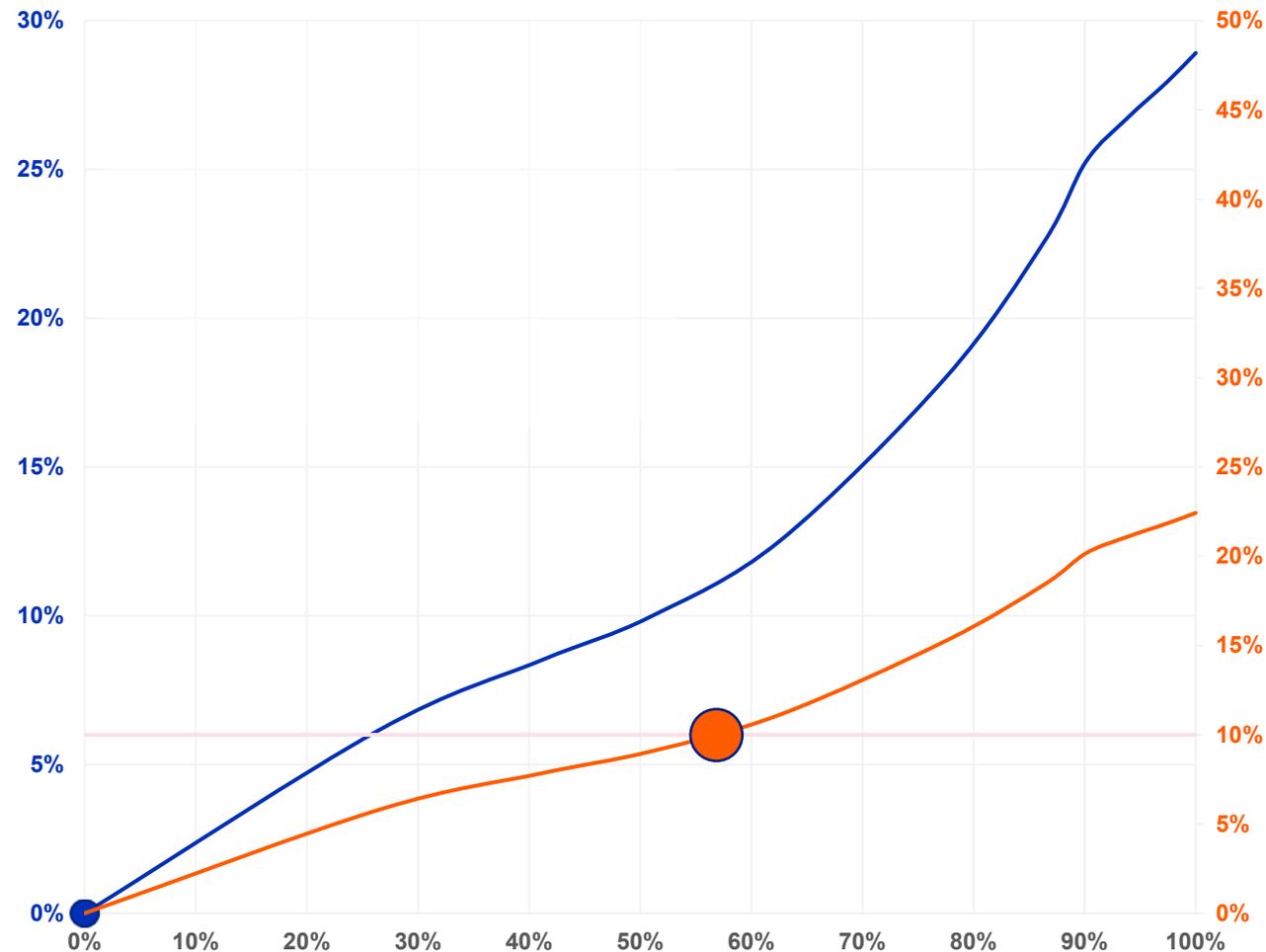
## L'adhésion des retraités

L'adhésion des retraités peut impacter la cotisation d'équilibre jusqu'à **+30%** pour l'offre socle ou une offre plus haut de gamme.

Le seuil de solidarité fixé à 10% par le décret est dépassé dès **57%** d'adhésion des retraités.

Le constat est similaire pour des offres plus haut de gamme

Dispositifs de solidarité /  
cotisation d'équilibre



Dispositifs de solidarité /  
cotisation de référence

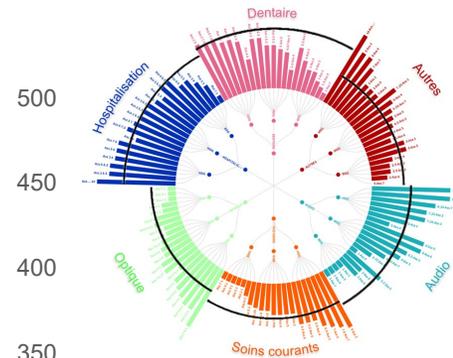
Adhésion retraités

# L'OFFRE COLLECTIVE DE BASE EST COMPÉTITIVE PAR RAPPORT AUX OFFRES INDIVIDUELLES SENIOR DU MARCHÉ

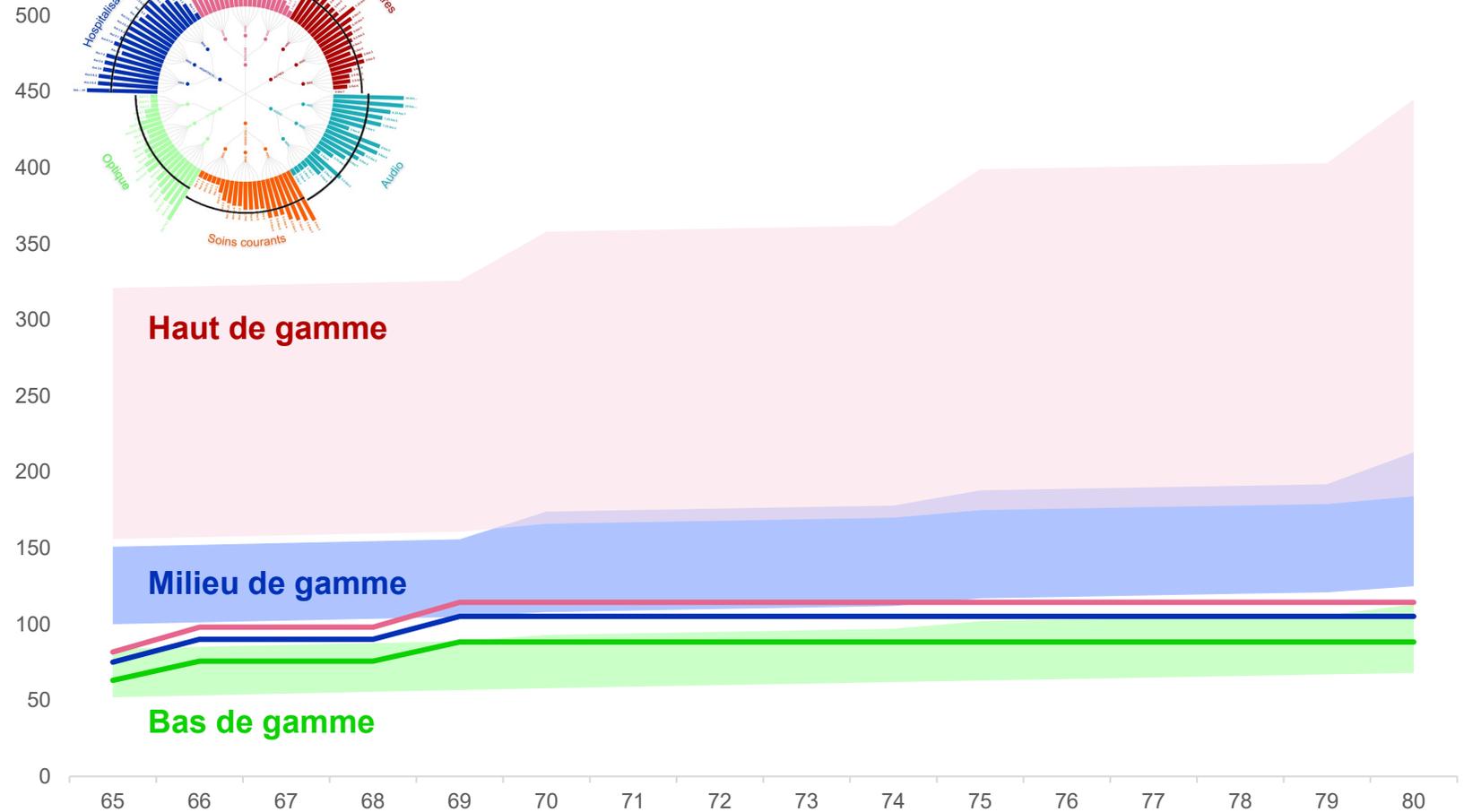


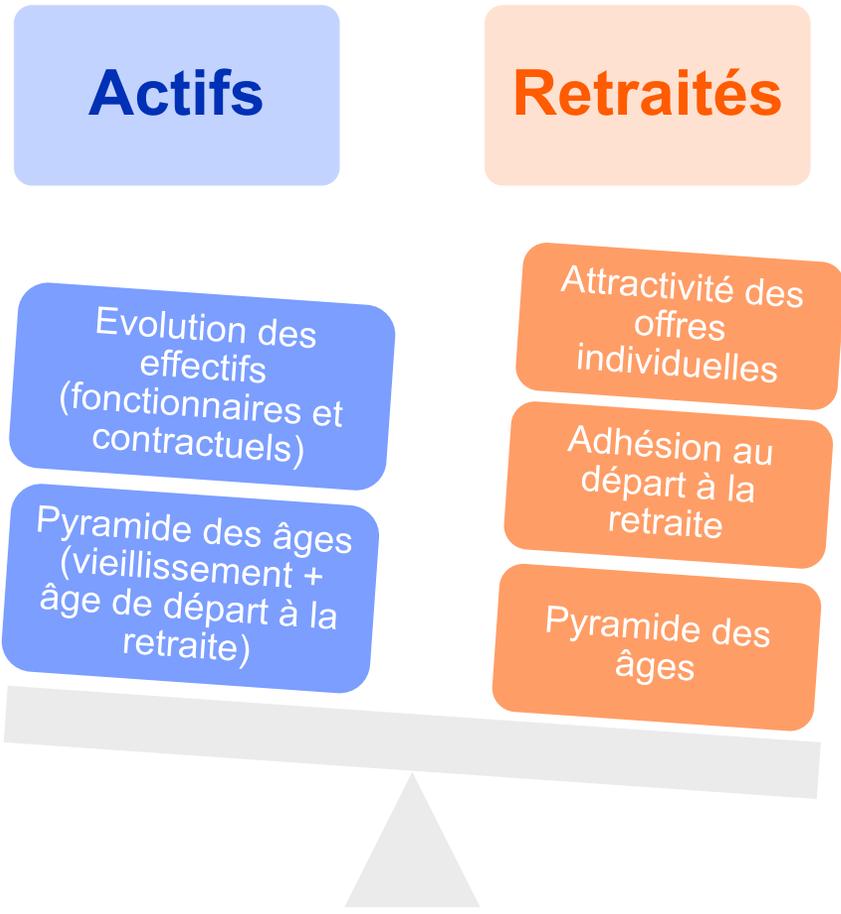
## L'adhésion des retraités

A priori, le tarif proposé par le futur contrat collectif présentera un intérêt conséquent pour les retraités, pour l'ensemble des niveaux de gamme.



Offre individuelle sénior vs tarif TTC offre socle, offre + et offre ++  
Pour une adhésion des retraités à 50%



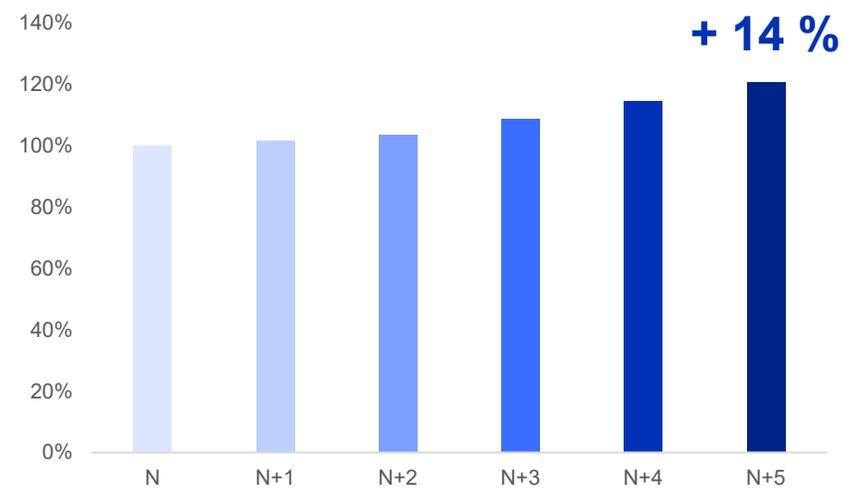


- Vieillessement sur 5 ans d'une génération de souscription (ex: Ministère Education Nationale avec 100% des retraités)

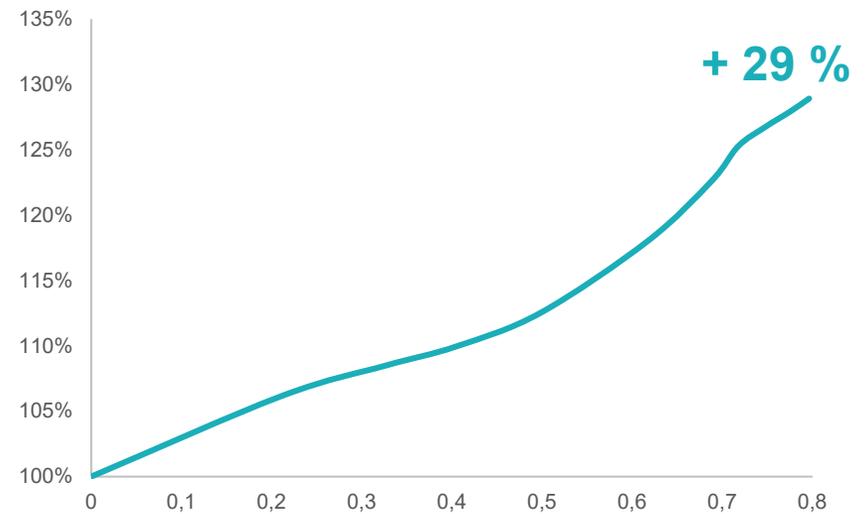


- Evolution de la cotisation d'équilibre sur 5 ans en fonction du rapport actifs / retraités

Evolution de la cotisation d'équilibre...



Au fil du temps pour une génération de contrat



En fonction du rapport actif / retraité

## 0 Stratégie

- Politique de souscription et règles d'engagement



1

## Analyse de la structure de l'appel d'offres

- Hypothèses démographiques (actifs/ayants droits)
- Structuration du produit et des garanties
- Marges de manœuvre en matière d'indexations
- Dispositif de gestion demandé vs envisagé



2

## Analyse des garanties proposées et prise en compte de l'historique

- Offre de base vs socle
- Surcomplémentaires, options
- Tarification dans un cadre collectif obligatoire, facultatif individuel
- Prise en compte historique sinistralité, comptes de PB

## 0 **Stratégie Fonction Publique**

- Positionnement actuel et cible sur la fonction publique
- Capacités opérationnelles et techniques
- Capital alloué
- Partenariats



## 1 **Analyse de la structure de l'appel d'offres**

- Hypothèses démographiques (actifs/ayants droits / retraités)
- Structuration du produit et des garanties
- Marges de manœuvre en matière d'indexations
- Dispositif de gestion demandé vs envisagé



## 2 **Analyse des garanties proposées et prise en compte de l'historique**

- Offre de base vs socle
- Surcomplémentaires, options
- Tarification dans un cadre collectif obligatoire, facultatif individuel
- Prise en compte historique sinistralité, comptes de PB



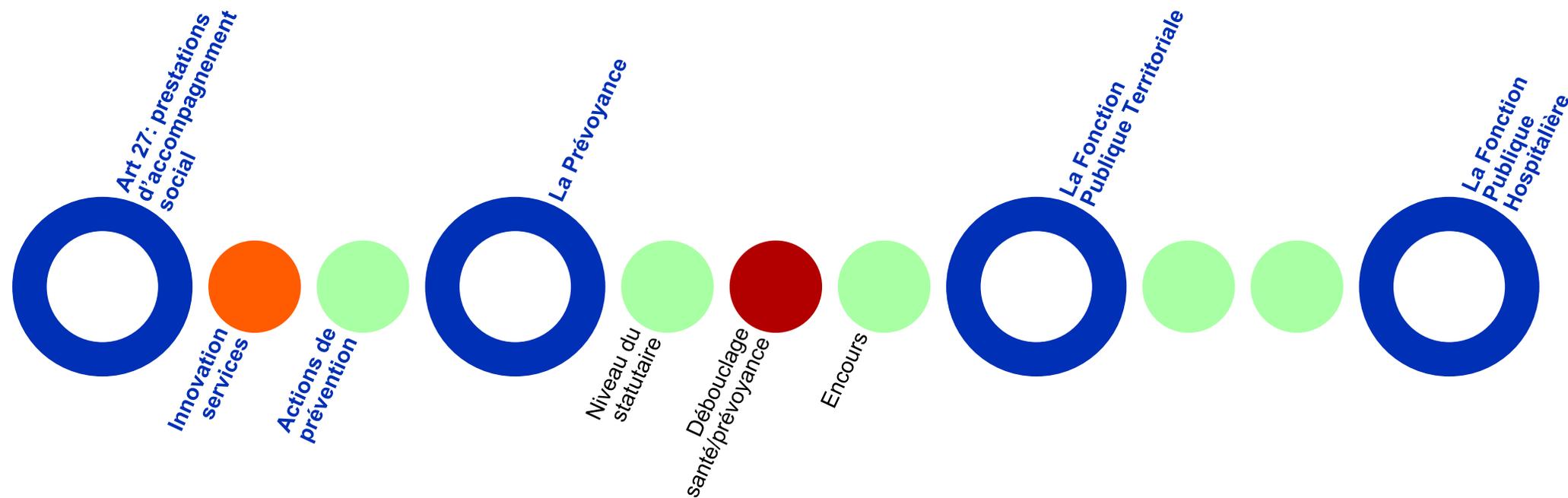
## 3 **Analyses tarifaires par scénarios**

- Scénarios démographiques: structure des actifs, adhésion des retraités
- Prix d'équilibre et mécanismes de solidarité
- Projections de résultats



## 4 **Business Plan et capacité**

- Projection des coûts de gestion
- Projection de résultats
- Marges de manœuvre en matière d'indexations
- Capacité / Réassurance





# actélior

Le partenaire catalyseur de toutes vos ambitions



## Actélior Paris

12 rue Beccaria  
75012 Paris  
Tél. 01 43 40 47 34

## Actélior Lyon

7 bis rue des Aulnes  
69410 Champagne au Mont d'Or  
Tél. 04 78 66 30 00



[actelior@actelior.com](mailto:actelior@actelior.com)



[actelior.com](http://actelior.com)